Mairie de Pignans

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES *DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .43 / 2021

Nombre de Membres
En exercice : 27
De Présents : 24
De votants : 26
ses

L'An deux mil vingt et un le Lundi 17 Mai ,

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.
. Etaient présents :

M. ADAM Stéphane -M. BENEDETTO Nicolas-Mme BOUCHER Julie- M.CAMARA Célestin-Mme DEZ Marylène-M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-Mme LECUREUX Aurore-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne-Mme PRUNET Sophie-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-M. SEIGNOBOS Jean-Luc-Mme DUPONT Karine-Mme AURIOL Anne-.M. AIGUESPARSES Cédric- M. FRELIER Laurent- M. SEIGNOBOS Jean-Luc-M. HERAUD Jean-François.

Procurations : Mme BOULANGER Tamara donne procuration à M. CAMARA Célestin.
M. HURET David donne procuration à Mme LECUREUX Aurore.
.Etaient absents excusés- Mme OLIBE Carole.

Délibération portant adoption de la convention avec 30 Millions d'Amis dans le cadre de la campagne de stérilisation et d'identification des chats errants présents sur le territoire de la commune .

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme DUPONT Karine ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Vu le Code général des collectivités territoriales,

La commune s'est rapprochée de la fondation 30 Millions d'Amis en raison de son expertise reconnue, en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres.

Objectif : maîtriser la population de chats afin d'éviter leur prolifération. (Pour exemple un couple de chats non stérilisé peut engendrer une descendance de 20 000 individus en 4 ans) La stérilisation va donc stabiliser la population.

Une convention entre la commune et la fondation détermine les obligations de chacune : d'une part les besoins de la commune (le nombre de chat à prendre en compte), et d'autre part les modalités de prises en charge des frais de stérilisations et d'identification par la fondation.

Les coûts s'élèvent à 80 € pour une chatte (comprenant stérilisation +tatouage) et 60 € pour un chat (castration et tatouage), chacun des partenaires y participant à hauteur de 50 %.
La commune engage sa part à hauteur de 50 % tout comme la fondation et c'est la fondation qui se charge de régler le vétérinaire librement choisi par la commune.
Une fois l'opération réalisée les chats sont remis dans leur environnement d'origine (lieu de trappage).
La durée de la convention va jusqu'au 31/12/2021. Il n 'y a pas de reconduction tacite.

Le Conseil municipal est ainsi sollicité pour l'adoption de la convention avec la fondation 30 millions d'Amis et pour autoriser Monsieur le Maire à signer celle-ci.

Le Conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibérations décide à l'unanimité d'adopter la convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis dans le cadre de la campagne de stérilisation et d'identification des chats errants présents sur le territoire de la commune aux conditions ainsi indiquées., et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS